

**RAPPORT ANNUEL  
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DE DROIT FRANCAIS  
CONSTANCE BE EUROPE**

**(Opérations de l'exercice clos  
le 31 décembre 2021)**



- Société de gestion** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**  
37, avenue de Friedland – 75008 Paris
- Dépositaire et conservateur** : **Crédit Industriel et Commercial (CIC)**  
6, avenue de Provence – 75009 Paris
- Commissaire aux comptes** : **Mazars**  
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense
- Commercialisateur** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**  
37, avenue de Friedland – 75008 Paris

### Informations concernant le FCP Constance Be Europe

---

- Régime juridique** : Directive « OPCVM » 2014/91/UE
- Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP) de droit français
- Classification** : Actions internationales
- Code ISIN** : Part A : FR0011599307
- Investissement en OPC** : Moins de 10% de l'actif net
- Objectif de gestion** : Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 représentant l'évolution du marché action européen sur la durée de placement recommandée.
- Indicateur de référence** : STOXX EUROPE 600, dividendes nets réinvestis
- Profil de risque** : A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible      A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le risque de contrepartie n'est pas pris en compte dans cet indicateur.

- Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs sauf personnes américaines
- Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans
- Régime fiscal** : Le FCP n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité du souscripteur dépend de son lieu de résidence, et de sa situation particulière. Il est recommandé de s'adresser à un conseiller fiscal.



Les informations ci-dessus sont incomplètes. Avant toute souscription, il est recommandé de prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et de consulter des conseillers professionnels.

## **A) Politique d'investissement**

### **A-1) Rapport de gestion**

Pour l'année 2021 dont la dernière valeur liquidative a été arrêtée au 31 décembre, le FCP Constance Be Europe affiche une performance de 15.75% pour la part A. Cette performance est inférieure à son indicateur de référence, le STOXX Europe 600 Net Return (dividendes nets réinvestis), qui affiche une performance de 24.91% (ticker Bloomberg : SXXR Index).

Sur la période, l'ensemble des secteurs qui composent le STOXX Europe 600 Net Return (dividendes nets réinvestis) a affiché une performance positive. À l'exception du secteur des services de communication, tous les secteurs ont été des contributeurs favorables à la performance du FCP. La forte reprise qui a accompagné la réouverture des économies - après une année 2020 marquée par la pandémie de coronavirus - a justifié la nette surperformance des secteurs dits « cycliques ».

En effet, en 2021, les marchés européens ont vu les secteurs des banques, des technologies, des médias, de la construction, des biens et services industriels, des ressources de base, de l'automobile, des produits et services de grande consommation, des soins de santé et des produits chimiques surperformer l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes nets réinvestis).

À l'inverse, les secteurs de l'alimentation, des boissons et tabac, de l'énergie, des assurances, de l'immobilier, des télécommunications, de la distribution, des soins personnels et des épiceries, des services aux collectivités ainsi que des voyages et loisirs ont pour leur part sous-performé l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes nets réinvestis).

D'un point de vue géographique, les performances des indices nationaux des plus importantes économies européennes sont assez disparates. Les indices suédois et français affichent une nette surperformance à l'indicateur de référence européen avec respectivement 29.07% et 28.85%. À l'inverse, les indices britannique, allemand et espagnol affichent des performances en deçà du STOXX Europe 600 Net Return (dividendes nets réinvestis). L'indice italien pour sa part est en léger retrait de l'indice européen.

Ces disparités s'expliquent notamment par les expositions différentes des indices à certains secteurs. Par exemple, la forte exposition aux valeurs de tourisme et aux compagnies aériennes de l'indice espagnol a pesé sur sa performance globale.

Par ailleurs, s'agissant du Royaume-Uni, il convient de rappeler qu'à la suite des accords entourant sa sortie de l'Union Européenne, les indices et titres britanniques n'ont plus été considérés comme européens au 30 septembre 2021. Notons ici que cela a contraint à inclure les titres anglais dans la limite en 25% d'actifs non éligibles au PEA dans le FCP (avec par exemple les titres Suisses).

La performance positive du FCP provient essentiellement des bonnes performances boursières des entreprises issues des secteurs de la consommation discrétionnaire et des



technologies de l'information qui représentent une part importante de l'actif. Cependant, le FCP n'a pas surperformé son indicateur de référence du fait d'une sous pondération sur les secteurs les plus performants de 2021.

Ceci s'explique principalement par la stratégie d'investissement opérée par Constance Associés et la sélection de titres qui y est associée. Cela n'a pas permis de surperformer les marchés européens.

Conformément à notre stratégie d'investissement, nous surpondérons certains secteurs comme les technologies de l'information et de communication, la consommation discrétionnaire, les services de communication, la consommation de base et l'industrie. À l'inverse, d'autres secteurs comme les financières, l'énergie, l'immobilier et les services aux collectivités sont sous représentés au sein du FCP car ils ne permettent pas, selon nous, de faire ressortir des avantages compétitifs durables. Nous demeurons convaincus de nos analyses, et continuons à gérer le portefeuille du FCP avec un horizon de long terme.

Le turnover (ou taux de rotation) du portefeuille a été de 73.58% sur l'exercice.

*Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.*

*Achévé de rédiger le 10 janvier 2022*

## **A-2) Stratégie d'investissement**

L'année 2021 aura été marquée par le rebond des économies mondiales après une année 2020 fortement impactée par la pandémie de coronavirus et les mesures de fermeture des économies.

En effet, bien que la pandémie se poursuive, la majeure partie des pays développés a pris le parti du « vivre avec » en actant la réouverture progressive de leurs économies. Malgré quelques « stop and go » (arrêt et reprise) la réouverture des frontières pour les voyages internationaux d'affaires et de tourisme s'est poursuivie.

Le déploiement de la vaccination au sein des pays développés a permis d'amoindrir la pression hospitalière et ainsi de procéder aux réouvertures.

Ces pays ont enregistré de fortes croissances leur permettant, pour certains, de dépasser leurs niveaux de PIB pré covid et pour la majeure partie de s'en rapprocher. Cependant, de nombreuses disparités sectorielles demeurent, notamment sur les secteurs du trafic aérien et du tourisme.

La croissance accrue de la demande, la congestion du trafic maritime et les pénuries de matière premières et semiconducteurs ont pris de court l'offre et porté certains prix à des niveaux record.

Ces éléments ont fortement bénéficié aux secteurs des matières premières, banques et assurances qui ont largement surperformé. Les activités dites cycliques et le marché de



l'immobilier américain ont également été parmi les meilleurs performers lors de l'année 2021 du fait de la réouverture des économies. Ces hausses d'activités nous ont paru transitoires (rebonds liés aux réouvertures) et le FCP est resté positionné hors de ces secteurs. Notre processus d'investissements ne nous a pas permis d'identifier d'avantages compétitifs durables dans ces secteurs et cela s'est avéré préjudiciable pour la performance du FCP.

Pour autant, notre lecture d'un scénario d'inflation moins transitoire qu'initialement anticipée s'est avéré juste. À ce titre, au cours de l'année 2021 nous avons poursuivi notre stratégie d'investissement initiée en 2020 sur des valeurs s'inscrivant sur des thématiques séculaires de croissance et proposant des avantages compétitifs durables tels qu'un fort pouvoir de fixation des prix et une forte image de marque.

Pour ce faire, nous avons continué de surpondérer le secteur de la consommation discrétionnaire au sein du FCP. Nous avons considéré que les grandes marques de consommation (Thule Group, Hermès, LVMH, Moncler, Adidas, Burberry, Christian Dior, Tod's, Doc Martens...) bénéficieraient d'une résilience sur leurs ventes et leurs marges. D'autre part, nous avons initié une position sur Ferrari, considérant que cette société possédait de grands atouts du fait de l'élasticité de sa demande aux prix, de son image de marque et de ses faibles volumes ne souffrant, de fait, pas de la pénurie de semi-conducteurs actuelle.

Le secteur de l'industrie a vu sa pondération dans le FCP réduite durant l'exercice 2021. Nous avons cédé des titres sur des considérations de valorisation (Signify) et de géographie à cause du Brexit (Meggit, Qinetiq). L'exposition accrue aux différents goulots d'étranglements dans le cadre de la forte reprise du cycle économique nous a conduit à céder Trane Technologies, Bouygues et Vinci.

Parallèlement, nous sommes restés exposés au secteur des services de communication, considérant que les sociétés au sein du FCP (Kahoot et Adevinta) s'inscrivaient sur des tendances de forte croissance à long terme et bénéficiaient de la pandémie pour accroître leur nombre d'utilisateurs. Cependant, les résultats inférieurs aux attentes des investisseurs et la valorisation élevée de ces titres ont eu un fort impact négatif sur la performance de ce secteur au sein du FCP. Nous observons qu'au-delà de la déception intrinsèque des dernières publications de ces sociétés, elles ont également été fortement pénalisées par la rotation sectorielle engagée au cours de 2021. Le sous-secteur des logiciels étant particulièrement affecté.

En conséquence, nous avons cédé certains titres issus du secteur des technologies de l'information et de la communication comme Bechtle et Worldline. Nous avons considéré que ces sociétés allaient retrouver des rythmes de croissance plus normaux après avoir bénéficié d'une demande accrue lors de la pandémie. L'exposition au secteur des technologies de l'information a été renforcée en concentrant les investissements du FCP sur des secteurs offrant des perspectives de croissance à long terme. Le FCP a, par exemple, initié des positions sur les titres OVH Cloud et Darktrace pour renforcer son exposition aux secteurs du cloud européen et à la cybersécurité.



Nos craintes sur la capacité de certaines entreprises de consommation de base à répercuter la hausse des prix des matières premières nous a conduit à désinvestir ce secteur. À ce titre, nous avons désinvesti le FCP de ses positions sur Nestlé et Essity Aktiebolag. Pour conserver son éligibilité aux PEA, nous avons également dû céder ses positions bien valorisées sur Tate & Lyle et Ocado. Le FCP est resté concentré sur plusieurs thématiques telles que les produits de beauté et les ingrédients. En effet, outre des métriques de croissance nettement supérieures à celles du PIB européen, ces deux thématiques bénéficient d'une forte élasticité de la demande aux prix et d'une forte structure de marge.

Enfin, s'agissant du secteur de la santé, le FCP est demeuré sous investi. Nous avons considéré que les niveaux de valorisation atteints par les titres en 2020 avec la pandémie de coronavirus ne présageaient plus, sauf exception, de fortes performances boursières en 2021.

Outre l'adaptation au momentum particulier de l'année écoulée, nous avons poursuivi notre stratégie de sélection de titres au sein d'univers de sociétés en croissance par notre évaluation des avantages comparatifs des entreprises par rapport à leurs pairs. Ceci nous a amené à réduire la pondération du FCP au secteur des technologies de l'information et à renforcer son exposition aux secteurs de la consommation discrétionnaire, des matériaux et de la consommation de base.

**Nous ne pouvons pas estimer la durée et l'ampleur de ces mouvements sectoriels. Néanmoins, en 2021, nous sommes restés focalisés sur les éléments essentiels de notre philosophie d'investissement : la création de valeur sur le long terme avec la recherche de la qualité dans les fondamentaux des entreprises.**

*Achévé de rédiger le 10 Janvier 2022*

### **A-3) Allocation**

Nous avons privilégié les secteurs correspondant le mieux à notre philosophie d'investissement. En effet, les technologies de l'information, la consommation discrétionnaire, les services de communication, l'industrie et la consommation de base étaient sur la période des secteurs clefs pour notre philosophie d'investissement.

A l'inverse, nous avons considéré que les secteurs de l'énergie, des banques/assurances et des services aux collectivités restaient trop dépendants de sous-jacents comme les taux d'intérêts, la politique internationale et les commodités (pétrole, matières premières, métaux...), ce qui, dans l'environnement de marché que nous avons connu en 2021 a négativement impacté les performances du FCP. Pour autant, l'équipe de gestion considère que trop d'incertitudes demeurent quant à la pérennité de la demande suite à cette reprise économique, particulièrement dans un contexte de normalisation des politiques monétaires à travers le monde.

*Achévé de rédiger le 10 Janvier 2022*



#### **A-4) Principaux mouvements sur la période**

Compte tenu de la conjoncture, les secteurs de la consommation discrétionnaire ainsi que des technologies de l'information ont vu leurs poids au sein du FCP se renforcer. Ces secteurs sont relativement importants dans le processus de gestion du FCP bien que nous ne trouvions que difficilement des candidats européens intéressants dans le secteur technologique.

D'autre part, les secteurs de l'industrie, de la santé et de la consommation de base ont également joué un rôle important dans l'allocation du FCP cette année, eu égard à leur orientation plus défensive.

Les secteurs de la banque, de l'énergie, des matériaux et de l'immobilier ont quant à eux été laissés de côté par l'équipe de gestion pour l'année 2021 car ils ne se prêtent pas à notre méthode d'analyse par l'avantage concurrentiel. S'agissant du secteur de la banque en particulier, en l'absence d'une courbe des taux plus pentifiée, il nous semble de surcroît difficile d'envisager des marges durables (outre les métiers de la banque d'investissement sujette à risques spécifiques).

Des prises de profits ponctuelles ont été opérées tout au long de l'année, principalement sur des valeurs qui avaient beaucoup progressé et pour lesquelles nos perspectives d'augmentation des cours avaient été revues à la baisse.

*Achevé de rédiger le 10 janvier 2022*

#### **A-5) Information sur les instruments financiers émis ou gérés par Constance Associés**

Le FCP Constance Be Europe n'est pas investi dans d'autres OPCVM gérés par Constance Associés, ni dans des instruments financiers qui sont émis par Constance Associés (ou les entités de son groupe).

#### **A-6) Informations relatives aux instruments financiers dérivés et aux techniques de gestion efficace de portefeuille**

Pendant l'exercice, la société de gestion n'a eu recours à aucun des instruments et contrats suivants : change à terme, dépôt de garantie, future, prêt de titre, garantie émise ou reçue.

#### **A-7) Informations issues du règlement européen SFTR relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation**



Le FCP Constance Be Europe n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **B) Informations réglementaires**

### **B-1) Politique de sélection des intermédiaires**

#### **1 Cadre**

La société de gestion se doit d'obtenir le meilleur résultat possible, de servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

S'agissant de la passation des ordres au marché, la directive MIF 2 demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres transmis pour le compte de leurs clients, et de réaliser des contrôles pour cela.

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Constance Associés n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat à des intermédiaires de marchés agréés et sélectionnés.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection des intermédiaires, laquelle impose de prendre toute mesure raisonnable pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles gérés par Constance Associés.

#### **2 Critères retenus par Constance Associés**

Les critères suivants sont retenus dans l'analyse de la qualité/performance d'exécution des ordres par les intermédiaires sélectionnés :

- le prix à payer à l'intermédiaire qui exécute l'ordre,
- les coûts directs ou indirects liés à l'exécution de l'ordre,
- la rapidité d'exécution de l'ordre,
- la probabilité de l'exécution et du règlement,
- la taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (lieu d'exécution, impact de l'ordre sur le marché, durée de validité de l'ordre, technologie de reporting),

il n'est pas oublié de tenir compte des diligences effectives pour respecter le tarif prévu et pour régler et livrer dans les temps comme le souhaitent les teneurs de compte.

#### **3 Intermédiaires retenus à ce jour**

Constance Associés a retenu des intermédiaires selon le teneur de compte utilisé.

Pour les portefeuilles tenus chez CIC Market Solutions, dont les OPCVM de la gamme Constance Be ..., Constance Associés choisit directement ses brokers. Les intermédiaires sélectionnés à la rédaction des présentes sont :

- Bank of Montreal Capital Markets (Constance Be America & Constance Be World)
- Makor Securities (depuis février 2021)



Cette sélection en direct permet de limiter le coût des mouvements pour les OPCVM et pour les mandats, et de gagner en proximité avec les brokers utilisés (important notamment pour soigner correctement le traitement des ordres).

En général, les frais d'intermédiation ont été contenus à 0,05% sur les opérations passées sur l'exercice, en baisse par rapport au précédent exercice.

L'ensemble des opérations de change ont été confiées à CIC, ce qui est en pratique imposé par le dépositaire. Nous n'obtenons pour cette partie pas la même transparence que pour les actions, malgré nos demandes répétées.

## **B-2) Communication des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance)**

***Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.***

**Cadre général :** La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance est liée à la notion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) apparue ces dernières années. L'ISR vise à retenir des approches complémentaires à la gestion traditionnelle, en favorisant les investissements dans des sociétés socialement responsables. L'approche consiste « à prendre systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels. Les modalités de mise en œuvre peuvent revêtir des formes multiples fondées sur la sélection positive, l'exclusion ou les deux à la fois, le tout intégrant, le cas échéant, le dialogue avec les émetteurs ».

Les critères ESG comprennent trois dimensions :

- Une dimension environnementale, qui désigne l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement ;
- Une dimension sociale/sociétale, qui est relative à l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc.) ;
- Une dimension de gouvernance, qui analyse l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Cela inclut les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, sa direction et son conseil d'administration.

**Origine :** L'article L 533-22-1 du Code monétaire et financier dispose que : "les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre



pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Elles y précisent les critères et les méthodologies utilisées ainsi que la façon dont ils sont appliqués. Elles y indiquent comment sont exercés les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix. ».

**Modalités de prise en compte des critères ESG chez Constance Associés :** Pour l'ensemble des portefeuilles gérés, dont les OPCVM, Constance Associés n'a pas tenu à inscrire de façon systématique les critères ESG dans son processus d'investissement.

Constance Associés n'entend notamment pas pour le moment faire des critères extra-financiers un élément central de sa communication commerciale ni systématiquement de ses décisions de gestion.

Les OPCVM gérés par Constance Associés répondent ainsi à la définition de l'article 6 du Règlement dit « SFDR ». Ils entrent donc dans une catégorie (non définie réglementairement) dite « mainstream » et regroupant les fonds et comptes gérés pour lesquels les gérants financiers ne souhaitent prendre aucun engagement formel (par opposition aux fonds relevant de l'article 8 « light green » qui s'engagent mais de façon non mesurable, ou ceux de l'article 9 « dark green » qui s'engagent de façon mesurable).

Cependant, dans le cadre de la politique d'investissement de Constance Associés, l'analyse fondamentale, dans une logique de compréhension globale, s'appuie aussi sur des critères financiers et extra-financiers, quantitatifs et qualitatifs (sans engagement de résultat).

Le rapport dit « La gestion de Constance Associés et l'ESG » sous-titré « Rapport Article 173 : Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement et de gestion des risques, avec complément 1 charbon et complément 2 SFDR » mis à jour est disponible dans la partie informations réglementaires du site [www.constance-associes.fr](http://www.constance-associes.fr).

La politique de vote fait l'objet d'un point à part ci-après.

### **B-3) Politique de rémunération en application chez Constance Associés**

Depuis l'exercice 2016, la politique actuellement en vigueur de rémunération adoptée en décembre 2016 par la société s'applique. Les rémunérations sont constituées d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable de certains collaborateurs suit la présente politique : il s'agit de l'équipe de gestion, de l'équipe de direction, et du personnel dont la rémunération dépasse la rémunération moyenne des précédents. A ce jour, cela concerne tous les collaborateurs de la société.

L'ensemble de la rémunération variable de ces collaborateurs est soumis à la politique de rémunération, peu importe que cette rémunération soit liée à l'activité de gestion d'OPCVM, de gestion sous mandat discrétionnaire, etc. La société de gestion a ainsi souhaité faire preuve d'un maximum de cohérence.



La partie variable de la rémunération de chacun de ces collaborateurs est assise sur des critères liés à la fonction de chacun, à des critères collectifs et à des critères individuels.

La partie différée de la rémunération variable d'un exercice comptable donné est supérieure à 50%. L'acquisition définitive de la partie différée est liée (voire conditionnée) à la situation financière de Constance Associés, à la continuité de l'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période précédant chaque versement.

La partie différée de la rémunération variable évolue avec la performance d'un portefeuille représentatif de la gestion menée par Constance Associés.

Les collaborateurs visés par la politique de rémunération ont reçu l'interdiction de la part de Constance Associés de tenter de la contourner par une stratégie de couverture personnelle ou d'assurance.

Il est fait des exceptions pour les collaborateurs entrés depuis moins de 3 ans.

Le détail de la politique de rémunération peut être obtenu en adressant une demande écrite à : Constance Associés S.A.S. – à l'attention de Monsieur le Directeur général – 37, avenue de Friedland – 75008 Paris – France.

Nous nous abstenons ici de communiquer les données chiffrées en matière de rémunérations tant l'équipe concernée est réduite : cela reviendrait à donner des indications personnelles qui n'ont pas à être rendues publiques.

Notons simplement ici qu'il n'y a pas eu sur l'exercice de modification importante de la politique de rémunération.

#### **B-4) Méthode de calcul du risque global**

La société a retenu la méthode de l'engagement.

#### **B-5) Vie de l'OPCVM**

Rien à signaler sur l'exercice clos au 31 décembre 2021.

#### **B-6) Politique d'exercice des droits de vote**

##### **Cadre général**

L'article 321-132 du Règlement général de l'AMF, ainsi que le règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion individualisée sous mandat de l'AFG disposent que les



sociétés de gestion de portefeuilles doivent prévoir les conditions dans lesquelles elles exercent le droit de vote.

Dans la pratique, Constance Associés dispose du droit de vote pour les OPCVM qu'elle gère, mais ne peut voter pour les clients gérés sous mandat. En effet, le droit français impose par exemple que le pouvoir ne peut être confié qu'à un autre actionnaire d'une part, et requiert qu'un mandat soit signé pour chaque assemblée générale.

### **Quand vote Constance Associés ?**

Constance Associés recherche une performance de moyen et long-terme pour ses investissements, tout en se réservant la possibilité de liquider sa position à tout moment (liquidité recherchée).

Consciente de la taille de ses investissements rapportée à la capitalisation des sociétés dans lesquelles elle mène des investissements, Constance Associés sait que son avis en assemblée générale n'a que peu de poids. Cela étant, Constance Associés s'est doté fin 2020 d'une solution de vote en ligne pour tenter de participer plus aux votes de façon systématique pour appuyer ses convictions en matière de gestion des sociétés.

La participation au vote est systématique dans les cas suivants :

- Quand l'ensemble des investissements de Constance Associés (OPCVM et comptes gérés sous mandat) représentent plus de 5% des droits de vote d'une société,
- Quand l'investissement par un OPCVM dans une société représente plus de 8% de l'actif net de l'OPCVM en question,
- Quand l'investissement de tous les OPCVM gérés par Constance Associés représente plus de 5% de l'actif net global des OPCVM gérés.

Cependant, dans les cas suivants, Constance Associés pourra ne pas voter tout de même :

- Lorsque le coût d'exercice du vote est prohibitif (par exemple si la procédure de vote à distance n'est pas disponible et qu'il faut se rendre sur place pour voter),
- Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue (pour éviter de perdre la liquidité recherchée),
- Lorsque les titres donnant le droit de vote ont fait l'objet d'une cession temporaire, car Constance Associés n'entendrait pas les rappeler pour exercer le droit de vote.

En pratique, Constance Associés a régulièrement voté en 2021 au titre des participations du FCP Constance Be Europe. L'outil de vote en ligne a d'ailleurs permis de voter significativement plus que lors de l'exercice précédent.



### **B-7) Accès à la documentation du FCP**

La documentation légale du FCP (DICI, prospectus, rapports périodiques, ...) est disponible gratuitement auprès de la société de gestion, à son siège, sur simple demande.

## **C) Eléments comptables**

### **C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### **C-1-a) Comptabilisation des revenus**

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

#### **C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

#### **C-1-c) Affectation des sommes distribuables**

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

#### **C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

#### **C-1-d) Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement  Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	En % TTC  - Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas</li> <li>• 0.05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place</li> </ul> - Frais à l'encaissement de coupons : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Franco sur émetteur en France</li> <li>• 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays</li> </ul> - OPC : <ul style="list-style-type: none"> <li>• France / admis Euroclear : 15€</li> <li>• Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant</li> <li>• Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant</li> </ul> - Obligations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,05% avec minimum à 10€ France</li> <li>• 0,05% avec minimum à 30 € étranger</li> </ul> - Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forfait France 15€</li> <li>• Forfait autres pays 25 €</li> </ul> -Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• MONEP EUREX               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Futures : 2 €/lot</li> <li>○ Options : 0.30 % mini 10€</li> </ul> </li> <li>• LIFFE :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Futures – Options : 1.75 £/lot</li> </ul> </li> <li>• CME-CBOT US :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Futures : 2 \$/lot</li> </ul> </li> </ul> - Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€

### C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FCP à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Valeur de marché retenue.

Contrats de change à terme



Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

#### Cours de change

Les fixings contre EUR publiés par la Banque Centrale Européenne du jour de la valeur liquidative servent à évaluer chaque ligne dans la devise de l'OPCVM.

#### **C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

#### **C-1-g) Garanties données ou reçues**

Néant



## **C-2) Composition de l'actif au 31 décembre 2021**

**Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :**

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP CONSTANCE BE EUROPE**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## FCP CONSTANCE BE EUROPE

37 avenue de Friedland  
75008 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP CONSTANCE BE EUROPE,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CONSTANCE BE EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

Jean-Luc MENDIELA

**F5861 CONSTANCE BE EUROPE**

**BILAN ACTIF**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>12 137 617,32</b>	<b>11 109 918,79</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>12 137 617,32</b>	<b>11 109 918,79</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	12 137 617,32	11 109 918,79
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>1 727,41</b>	<b>3 585,57</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>1 727,41</b>	<b>3 585,57</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>250 874,70</b>	<b>61 723,76</b>
<b>Liquidités</b>	<b>250 874,70</b>	<b>61 723,76</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 390 219,43</b>	<b>11 175 228,12</b>

## BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	11 223 946,64	10 680 152,92
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	1 287 267,64	598 431,57
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-148 937,11	-128 139,32
<b>Total des capitaux propres</b>	12 362 277,17	11 150 445,17
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	27 942,26	24 782,95
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	27 942,26	24 782,95
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	12 390 219,43	11 175 228,12

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	135 754,44	114 466,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>135 754,44</b>	<b>114 466,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	508,05	702,95
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>508,05</b>	<b>702,95</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>135 246,39</b>	<b>113 763,66</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	288 022,30	248 519,97
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-152 775,91</b>	<b>-134 756,31</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 838,80	6 616,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-148 937,11</b>	<b>-128 139,32</b>

### C) Eléments comptables

#### C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

#### C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

#### C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

#### C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

#### C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
<p>Commissions de mouvement</p> <p>Dépositaire : 100%</p>	<p>Prélèvement sur chaque transaction</p>	<p>En % TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions, ETF, warrants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas</li> <li>• 0.05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place</li> </ul> </li> <li>- Frais à l'encaissement de coupons :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Franco sur émetteur en France</li> <li>• 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays</li> </ul> </li> <li>- OPC :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• France / admis Euroclear : 15€</li> <li>• Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant</li> <li>• Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant</li> </ul> </li> <li>- Obligations :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,05% avec minimum à 10€ France</li> <li>• 0,05% avec minimum à 30 € étranger</li> </ul> </li> <li>- Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forfait France 15€</li> <li>• Forfait autres pays 25 €</li> </ul> </li> <li>-Marchés à terme :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• MONEP EUREX                   <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Futures : 2 €/lot</li> <li>◦ Options : 0.30 % mini 10€</li> </ul> </li> <li>• LIFFE :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Futures – Options : 1.75 £/lot</li> </ul> </li> <li>• CME-CBOT US :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Futures : 2 \$/lot</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€</li> </ul>

### C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT : Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FCP à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- Exception : les BTAN et les BTF sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.
- Valeur de marché retenue.

Contrats de change à terme



Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

#### Cours de change

Les fixings contre EUR publiés par la Banque Centrale Européenne du jour de la valeur liquidative servent à évaluer chaque ligne dans la devise de l'OPCVM.

#### C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

#### C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>11 150 445,17</b>	<b>11 461 683,28</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	525 723,28	682 744,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 042 017,14	-1 816 864,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 431 297,37	1 177 435,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-99 325,85	-518 006,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-15 846,26	-15 472,09
Différences de change	6 848,62	-7 685,17
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	557 927,89	321 364,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 631 174,33	3 073 246,44
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 073 246,44	2 751 881,69
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-152 775,91	-134 756,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>12 362 277,17</b>	<b>11 150 445,17</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	250 874,70	2,03	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	250 874,70	2,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF  
ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise 2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	
	<b>SEK</b>	<b>SEK</b>	<b>GBP</b>	<b>GBP</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>Devise(s)</b>	<b>%</b>
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 470 880,12	11,90	1 050 499,02	8,50	772 814,64	6,25	1 287 940,26	10,42
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	1 727,41	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	68 351,90	0,55	80 070,02	0,65	28 029,94	0,23	44 277,91	0,36
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2021
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-148 937,11	-128 139,32
<b>Total</b>	<b>-148 937,11</b>	<b>-128 139,32</b>

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>A1 PART CAPIA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-148 937,11	-128 139,32
<b>Total</b>	<b>-148 937,11</b>	<b>-128 139,32</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 287 267,64	598 431,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 287 267,64</b>	<b>598 431,57</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>A1 PART CAPI A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 287 267,64	598 431,57
<b>Total</b>	<b>1 287 267,64</b>	<b>598 431,57</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
29/12/2017	A1 PART CAPI A	10 791 070,48	80 409,372	134,20	0,00	0,00	0,00	1,55
31/12/2018	A1 PART CAPI A	9 011 735,48	80 891,520	111,41	0,00	0,00	0,00	-5,93
31/12/2019	A1 PART CAPI A	11 461 683,28	83 347,490	137,52	0,00	0,00	0,00	0,02
31/12/2020	A1 PART CAPI A	11 150 445,17	74 963,325	148,75	0,00	0,00	0,00	6,27
31/12/2021	A1 PART CAPI A	12 362 277,17	71 804,815	172,17	0,00	0,00	0,00	15,85

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
A1 PART CAPI A		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 247,200000	525 723,28
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-6 405,710000	-1 042 017,14
Solde net des Souscriptions / Rachats	-3 158,510000	-516 293,86
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	71 804,815000	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
A1 PART CAPI A	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/12/2021
FR0011599307 A1 PART CAPI A	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,40
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	288 022,30
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
Créances	Coupons et dividendes	1 727,41
<b>Total des créances</b>		<b>1 727,41</b>
Dettes	Frais de gestion	27 942,26
<b>Total des dettes</b>		<b>27 942,26</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-26 214,85</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>12 137 617,32</b>	<b>98,19</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	12 137 617,32	98,19
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>1 727,41</b>	<b>0,01</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-27 942,26</b>	<b>-0,23</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>250 874,70</b>	<b>2,03</b>
DISPONIBILITES	250 874,70	2,03
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>12 362 277,17</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>12 137 617,32</b>	<b>98,18</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>12 137 617,32</b>	<b>98,18</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>12 137 617,32</b>	<b>98,18</b>
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>772 814,64</b>	<b>6,25</b>
CH0009002962 BARRY CALLEBAUT NOM.	CHF	104	223 080,05	1,80
CH0010645932 GIVAUDAN NOM.	CHF	59	273 669,54	2,21
CH0012221716 ABB LTD NOM.	CHF	8 172	276 065,05	2,24
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 633 763,30</b>	<b>13,22</b>
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	1 900	351 215,00	2,84
DE0007010803 RATIONAL	EUR	410	369 164,00	2,99
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	EUR	1 583	283 990,20	2,30
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.	EUR	1 068	270 417,60	2,19
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	2 755	358 976,50	2,90
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>688 288,55</b>	<b>5,57</b>
DK0010272202 GENMAB	DKK	644	227 760,74	1,84
DK0060257814 ZEALAND PHARMA	DKK	6 000	117 072,78	0,95
DK0060448595 COLOPLAST B	DKK	2 219	343 455,03	2,78
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>376 619,99</b>	<b>3,05</b>
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A	EUR	4 100	244 524,00	1,98
ES0177542018 INTL CONSOLIDATED AIRLINES GRP	GBP	77 904	132 095,99	1,07
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 513 076,92</b>	<b>28,41</b>
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	295	453 120,00	3,66
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	3 029	326 102,14	2,64
FR0000120321 L'OREAL	EUR	872	363 580,40	2,94
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	615	447 105,00	3,62
FR0000130395 REMY COINTREAU	EUR	1 036	221 704,00	1,79
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	499	364 270,00	2,95
FR0004024222 INTERPARFUMS	EUR	3 000	220 500,00	1,78
FR0010340141 AEROPORTS DE PARIS	EUR	2 610	295 713,00	2,39

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	5 000	261 550,00	2,12
FR0014005DA7 EXCLUSIVE NETWORKS	EUR	13 772	259 712,38	2,10
FR0014005HJ9 OVH GROUPE	EUR	11 800	299 720,00	2,42
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>918 403,03</b>	<b>7,43</b>
GB0002634946 BAE SYSTEMS	GBP	44 819	293 253,27	2,37
GB0031743007 BURBERRY GROUP	GBP	12 513	270 652,38	2,19
GB00BL6NGV24 DR. MARTENS PLC	GBP	40 800	207 816,44	1,68
GB00BNYK8G86 DARKTRACE PLC	GBP	29 332	146 680,94	1,19
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>685 073,18</b>	<b>5,54</b>
IT0003007728 TOD'S GROUP	EUR	5 968	294 103,04	2,38
IT0004965148 MONCLER	EUR	6 107	390 970,14	3,16
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>278 587,50</b>	<b>2,25</b>
LU1883301340 SHURGARD SELF STORAGE	EUR	4 845	278 587,50	2,25
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 200 458,38</b>	<b>9,71</b>
NL0000235190 AIRBUS	EUR	2 678	300 900,08	2,43
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	574	405 645,80	3,28
NL0011585146 FERRARI	EUR	1 155	262 762,50	2,13
NL0012969182 ADYEN	EUR	100	231 150,00	1,87
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>599 651,71</b>	<b>4,85</b>
NO0005668905 TOMRA SYSTEMS	NOK	6 017	380 098,41	3,07
NO0010823131 KAHOOT	NOK	21 890	102 121,78	0,83
NO0010844038 ADEVINTA	NOK	10 000	117 431,52	0,95
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 470 880,12</b>	<b>11,90</b>
SE0000112385 SAAB B	SEK	9 443	212 161,88	1,72
SE0000114837 TRELLEBORG S.B	SEK	14 677	340 496,43	2,75
SE0006422390 THULE GROUP	SEK	8 771	468 913,89	3,80
SE0011337708 AAK	SEK	14 500	276 269,96	2,23
SE0016101844 SINCH	SEK	15 410	173 037,96	1,40